

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
--  
MINISTERE DE  
L'EDUCATION NATIONALE  
--

Tunis, le 19 Novembre 1974

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

A

Messieurs les Inspecteurs Régionaux  
Messieurs les Inspecteurs de l'Enseignement  
Secondaire  
Messieurs les Directeurs des Collèges  
Secondaires Professionnels.

---/---

OBJET / Période de stage pour les élèves de 1ère année Secondaire  
Professionnel (Garçons seulement).

Suite à ma circulaire citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à la lumière des suggestions recueillies auprès des Inspecteurs et des Chefs d'Etablissement de l'Enseignement Secondaire Professionnel, il a été décidé de reporter l'orientation des élèves garçons de 1ère année Secondaire Professionnel (toutes options) au terme du 1er semestre à savoir au 31 Janvier de l'année scolaire, en vue de permettre aux professeurs de mieux déceler les aptitudes des élèves et d'achever dans les meilleures conditions la réalisation des travaux prévus dans le cadre du stage.

Messieurs les Chefs d'Etablissement Secondaire Professionnel sont priés de communiquer aux enseignants les dispositions de cette circulaire et de veiller à son application.

P. Le Ministre de l'Education Nationale  
et p.o  
Le Directeur de l'Enseignement Secondaire

H. HEDI MEHLI